

COMMUNE D'ARBAZ

---

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR

LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLY-  
VALENTE, DE LOCAUX COMMUNAUX + ABRIS

PC

\*\*\*\*\*

RAPPORT DU JURY

---

ARBAZ, LE 13 OCTOBRE 1982

## ARBAZ : CONCOURS D'ARCHITECTURE

---

Le jury composé de :

- Président** : M. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion
- Membres** : M. Alphonse Constantin, président de la commission de Constructions, Arbaz  
M. Jean Carroz, vice-président de la Commune  
M. Chs-André Meyer, arch. EPFZ/SIA Sion  
M. Jacques Pitteloud, arch. Ville de Sion
- Suppléants** : M. Georges Bonvin, président de la Commune d'Arbaz  
M. Roland Gay, arch. EPFZ/SIA, Choëx  
M. François Kuonen, arch. ETS, Service des bâtiments

a siégé les 12 et 13 octobre à la salle de gymnastique de la Commune d'Arbaz pour délibérer, juger et classer les 8 projets exposés, ainsi que recommander au maître de l'ouvrage celui dont l'étude devrait être poursuivie en vue de la réalisation.

Huit projets ont été rendus dans les délais, alors que neuf bureaux avaient été invités à participer à ce concours. Le jury regrette qu'un bureau n'ait pas donné suite à l'invitation.

Les experts, Messieurs Anselme Pannatier, remplacé par M. Roger Besse, du Département de l'Instruction Publique et Jacques Blanc, du Service du Feu et de la Protection civile, ont également examiné et critiqué les projets le 11 octobre, en exposant aux membres du jury les problèmes de construction relatifs au programme sous les aspects administratifs et techniques.

L'examen du jury, vu sous l'angle du respect des directives, a permis de constater que des projets dérogeaient à certaines exigences du programme :

- 1.- Construction dans l'espace de 3 m., compris entre la limite de construction et la limite du terrain. Ces projets sont acceptés parce qu'ils sont conformes aux prescriptions en matière de distances aux limites.
- 2.- Construction d'un élément important en dehors du périmètre. Le projet No 512530 prévoit une construction avec une façade ouest non enterrée, ne répondant pas aux exigences demandées.
- 3.- Intervention importante sur le bâtiment existant. Les projets No 353578 et 113226, utilisent la salle de gymnastique comme entrée ce qui n'est pas conforme au programme et contraire à la question No 6 de la réponse aux questions.

Le jury a considéré que les 3 projets mentionnés sous chiffres 2 et 3 s'écartent d'une disposition essentielle du programme et par conséquent, sont écartés de la répartition des prix, selon l'art. 43.1.2 du règlement 152.

#### L I S T E   D E S   P R O J E T S

1	071024
2	113226
3	130143
4	304624
5	310300
6	353578
7	512350
8	920438

Après avoir procédé à une nouvelle visite du terrain mis à la disposition des concurrents, le jury a fait un examen général puis a analysé d'une manière détaillée les projets, selon les éléments d'appréciation suivants :

- A. Respect du programme
- B. Reconnaissance du site
  - accès et circulation
  - aménagements extérieurs
  - rapport avec le bâtiment scolaire existant
- C. Organisation générale des éléments du programme
  - fonctionnement
  - liaisons
- D. Expression architecturale
  - cohérence du langage
- E. Economie du projet
  - choix du système constructif et structurel
  - faisabilité

Le jury décide d'examiner et de donner une critique détaillée de chaque projet. L'examen selon les critères mentionnés a conduit aux remarques suivantes :

P R O J E T    071024

Les accès sont bien résolus. La rampe est bien placée et accueillante.

La situation du bâtiment au nord, parallèle aux courbes de niveaux, offre le maximum d'espace libre utilisable.

Les espaces libres s'enchaînent selon une séquence bien construite, entre le niveau inférieur et le niveau supérieur, entre l'espace aménagé et l'espace laissé libre.

La place supérieure, bien définie, peut servir de cour de récréation, tout en maintenant dans la cour sud, le stationnement des véhicules.

Le fonctionnement de l'ensemble est bon. Les circulations intérieures au niveau du rez inférieur sont trop compliquées et doivent être améliorées, en vue d'une liaisons plus claire entre l'école et la salle de gymnastique.

La scène à double fonction, offre une utilisation intéressante, mais devrait être redimensionnée.

Par la séparation et l'équilibre des masses, le projet propose un ensemble cohérent. Le nouveau bâtiment s'insère sans heurter l'environnement construit.

L'expression architecturale formée d'éléments simples et d'éléments très détaillés, crée un ensemble intéressant et discret.

PROJET 113226

---

L'accès principal à travers le bâtiment ne répond pas aux données du programme (suppression de la salle actuelle) (voir point 3 page 2).

La rampe extérieure est mal conçue et ne répond pas aux besoins d'un accès public. L'accès au local du feu et de la voirie n'est pas bien résolu (mur en limite, déblaiement de la neige ...)

Par une occupation très forte du terrain, le projet n'offre pas d'espace extérieur intéressant.

Le programme général fonctionne assez bien, mis à part le fait que la salle de gymnastique devrait être fermable sur la longueur. Le local "engins" est donc mal placé.

Quoique compact, le projet n'offre pas de liaisons internes agréables.

L'expression architecturale manque d'unité.

Avec une économie moyenne et un système constructif simple, le projet ne présente pas une faisabilité optimale, compte tenu de son impact sur le bâtiment existant.

PROJET 130143

---

Les accès ne sont pas très bien résolus. L'accent principal est porté sur le local feu et la voirie, donnant à la rampe un caractère secondaire et pas accueillant ( $90^0$ ).

De plus, cet aménagement diminue sensiblement la surface de la place.

Par l'occupation forte du terrain, l'espace est compartimenté. Il en résulte :

- une surface d'accueil trop petit (manifestations)
- une surface résiduelle au nord-ouest d'autant moins intéressante qu'elle est limitée par les vestiaires
- une surface trop petit au nord-est sur laquelle est orientée la salle de gymnastique.

Le fonctionnement est bon. La liaison avec le bâtiment existant est bien résolue.

L'expression architecturale est sobre mais sans intérêt. La masse du bâtiment est très importante et "écrase" le bâtiment existant.

P R O J E T 304624

---

Les accès sont clairs et bien définis. Le portique créant une transition entre la rue et la place, perd de son intérêt par l'ouverture existante.

L'accès au local du feu est problématique : mur en limite et déblaiement de la neige.

Les espaces devant l'entrée et la salle sont un peu serrés. Compte tenu de la solution choisie, on pourrait souhaiter une circulation couverte entre les 2 bâtiments.

Le fonctionnement est bon.

La scène est trop petite.

L'expression architecturale est cohérente et bien maîtrisée dans ses détails, mais ne correspond pas "à l'esprit du lieu".

Le traitement des ouvertures dans les façades est différent et l'échelle n'est pas la même.

La qualité de l'ensemble est à relever. Le jury regrette que les moyens réalisés (ascenseur, verrières, lanternaux), sont mal adaptés à la situation locale.

./.

P R O J E T    310300

Le schéma des accès est bon, mais leur qualité est diminuée par de nombreux éléments artificiels.

L'espace d'accueil devant l'entrée au sommet de la rampe manque.

L'occupation du terrain donne au niveau supérieur des espaces extérieurs peu convaincants.

Le fonctionnement intérieur est correct.

Le local "engins" est inutilisable.

L'expression architecturale n'est pas convaincante. Les annexes au nord-est accentuent l'incohérence de l'ensemble. Les éléments de l'entrée sont hétéroclites et rajoutés, les lanternaux sont problématiques (enneigement).

Le système constructif pose de sérieux problèmes du fait de l'incohérence totale entre le niveau inférieur et supérieur.

P R O J E T      353578

L'accès est mal résolu et ne correspond pas au programme (voir point 3, page 2). (Le bâtiment principal est transformé).

Les espaces extérieurs sont généreux mais manque de liaison entre eux. L'escalier ouvert donnant accès à la cour supérieure n'est pas réaliste. (enneigement).

Le fonctionnement du projet dans son ensemble n'est pas démontré : difficulté de manoeuvre devant la voirie et le local feu, accès aux abris, escalier et couloir donnant accès à la salle, dépôt inutilisable, liaison entre les vestiaires et la salle de gymnastique etc....

L'expression architecturale n'est pas convaincante. L'emprunt d'éléments hétéroclites et leur juxtaposition confère à cet ensemble un aspect incohérent et incompréhensible, et cela par un emploi maladroit d'un vocabulaire "à la mode".

PROJET 512350

---

Ce projet se caractérise par une dissociation des accès école : voirie et local feu (autre remarque voir point No 2 du rapport). L'accès au local feu et voirie pose des problèmes de manoeuvre à l'extérieur sur le domaine public et à l'intérieur. A l'analyse exact du terrain, cette localisation implique une surélévation du niveau de la place.

L'entrée est très bien marquée. L'espace d'accueil sous un portique formant corps avec le bâtiment existant est intéressant, mais sa valeur d'abri est très diminuée par le fait que la rampe et l'escalier ne se trouvent pas dessous et que sa grande hauteur l'expose aux intempéries.

La situation du bâtiment au nord, parallèle aux courbes de niveau, créée avec le bâtiment existant une cour bien définie. Sa liaison avec la cour sud est bien résolue par le portique.

Le fonctionnement est très bon. L'accès aux abris à l'ouest n'est pas souhaité. (proximité des bureaux communaux). Le local "engins" est mal placé.

L'expression architecturale se caractérise par la distinction faite entre le portique qui se veut complément au bâtiment existant, mais d'une architecture grandiloquente, et de la salle de gymnastique d'une architecture qui se veut discrète.

Si l'éclairage zénithale sur la salle est intéressant, les lanternaux sont cependant problématique à cette altitude.

P R O J E T    920438

Les accès sont mal résolus. L'accent principal est porté sur les locaux de voirie et pompiers, accentué par l'arrondi du parapet supérieur. La rampe est un peu rébarbative.

L'espace d'accueil devant la salle est bien résolu.

La place sud est traitée afin de donner un axe au bâtiment existant, ce qui est en contradiction avec les accès de la salle.

L'implantation du bâtiment sur le terrain compartimente l'espace :

- espace résiduel au nord-ouest peu utilisable
- espace résiduel au nord-est trop petit, sur lequel donne la salle de gymnastique.

Le fonctionnement est bon. Les manoeuvres devant les locaux de voirie et du feu sont problématiques.

L'expression architecturale se caractérise par sa "parenté" au bâtiment existant. L'élément de transition est mal résolu. Le caractère symétrique et dominant de la scène, exprimé en façade, n'aboutit à rien.

L'économie du projet est bonne par la simplicité des moyens mis en oeuvre.

DECISION

---

Le jury, avant donc de procéder au classement final, revoit encore une fois l'ensemble des projets en tenant compte des analyses effectuées sur la base des éléments d'appréciation définis et décide, à l'unanimité, le classement suivant :

- 1er rang : le projet No 071024
- 2ème rang : le projet No 304624
- 3ème rang : le projet No 130143
- 4ème rang : le projet No 920438
- 5ème rang : le projet No 310300

Il décide en outre d'attribuer un achat au projet No 512350, vu ses qualités architecturales et fonctionnelles, et sa bonne implantation.

Le jury décide d'attribuer une indemnité à chaque projet de Fr. 1'500.-.  
Le montant restant soit Fr. 12'000.- est réparti comme suit :

- 1er prix : Fr. 5'500.-
- 2ème prix : Fr. 4'000.-
- 3ème prix : Fr. 1'000.-
- 4ème prix : Fr. 1'000.-
- 5ème prix : Fr. 500.-

Une somme de Fr. 1'500.- est attribuée à l'achat.

PROPOSITION DU JURY AU MAITRE DE L'OUVRAGE

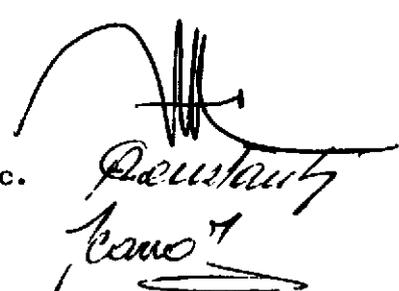
Le jury déclare que la qualité du projet No 071024, premier prix, justifie l'attribution du mandat pour la poursuite des études à son auteur.

La mise au point du projet se fera en collaboration avec des représentants du jury, désignés par le maître de l'ouvrage.

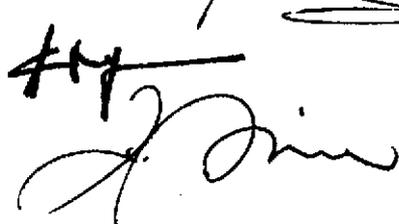
Etabli à Arbaz, le 13 octobre 1982

Les membres du jury :

- M. Bernard Attinger, architecte cantonal
- M. Alphonse Constantin, prés. comm. construc.
- M. Jean Carroz, vice-pdt
- M. Chs-André Meyer, arch.
- M. Jacques Pitteloud, arch.



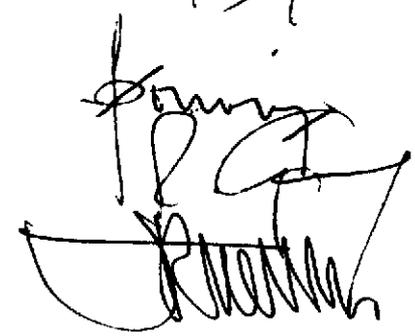
Handwritten signatures of Bernard Attinger and Alphonse Constantin.



Handwritten signature of Jean Carroz.

Suppléants

- M. Georges Bonvin, pdt
- M. Roland Gay, arch.
- M. François Kuonen



Handwritten signatures of Georges Bonvin, Roland Gay, and François Kuonen.



## EXPOSITION DES PROJETS

---

L'exposition de l'ensemble des projets du concours se fera  
à la salle de gymnastique d'Arbaz  
DU JEUDI 21 OCTOBRE 1982 AU SAMEDI 30 OCTOBRE 1982 selon l'horaire  
suivant :

- SAMEDI 23.10 et 30.10 de 10 H. à 12 H.
- TOUS LES JOURS OUVRABLES de 17 H.30 à 19 H. 30

Le jury sera présent le mercredi 27 octobre 1982